

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 26 septembre 2024.

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laura BELLOIS	à	Mme Tatiana PRIEZ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	Mme Christine ROBERT

ABSENTS :

M. Mickaël MARC
M. Guillaume GINGUENE,
Mme Coline OLIVIER
M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Daniel HEQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**205.09.2024 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 20 juin 2024, et de créer et supprimer les postes liés :

- A la réorganisation de certains cours à l'école de musique
- A des réorganisations
- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Aux avancements de grade
- Aux promotions internes

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
	1 emploi permanent à temps complet de directrice adjointe de l'accueil de loisirs Saint Exupéry sur le grade d'animateur	Réorganisation du service enfance suite au départ de la directrice actuelle et les responsables périscolaires sont désormais détachés de l'encadrement des enfants (Evolution de leur fiche de poste)
5 emplois permanents à temps complet de responsable périscolaire sur les grades des cadres d'emploi d'animateur et d'adjoint d'animation	1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs Saint Exupéry sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Réorganisation du service enfance suite au départ de la directrice actuelle et les responsables périscolaires sont désormais détachés de l'encadrement des enfants (Evolution de leur fiche de poste)
	1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Réorganisation du service enfance suite au départ de la directrice actuelle et les responsables périscolaires sont désormais détachés de l'encadrement des enfants (Evolution de leur fiche de poste)
	2 emplois permanents à temps complet de directeur de l'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation	Réorganisation du service enfance suite au départ de la directrice actuelle et les responsables périscolaires sont désormais détachés de l'encadrement des enfants (Evolution de leur fiche de poste)
	1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs sur le grade	Réorganisation du service enfance suite au départ de la directrice actuelle et les

	d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	responsables périscolaires sont désormais détachés de l'encadrement des enfants (Evolution de leur fiche de poste)
1 emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif du service enfance sur les grades des cadres d'emploi d'animateur, d'adjoint animateur, rédacteur, adjoint administratif	1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif	Réorganisation du service enfance suite au départ en retraite de l'actuelle assistante administrative
1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur les grades des cadres d'emploi d'ATSEM et d'adjoint technique		Ouverture de classes de maternelles sur la commune en septembre 2024
1 emploi permanent à temps non complet (19h/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique		Ouverture de classes de maternelles sur la commune en septembre 2024
1 emploi permanent à temps non complet (28h/35h) à d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique		Souhait de pérenniser et contractualiser un agent
1 emploi permanent à temps non complet (10h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps non complet (16h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Réorganisation des cours de musique
1 emploi permanent à temps non complet (16h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps non complet (15h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Réorganisation des cours de musique
1 emploi permanent à temps non complet (8h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps non complet (7h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Réorganisation des cours de musique
1 emploi permanent à temps non complet (4h/20h) de professeur de musique sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique		Réorganisation des cours de musique (création d'un cours d'enseignement du chant spécialisé en musiques actuelles)

<p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 01/10/2024</p> <p>Publication : 02/10/2024</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de technicien bâtiment / responsable régie bâtiment sur les grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et de technicien</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de de technicien / responsable de régie sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe</p>	<p>Départ d'un agent en retraite et réorganisation de ses missions</p>
		<p>1 emploi permanent à temps complet de graphiste sur le grade d'adjoint administratif</p>	<p>Mutation en interne de l'agent occupant le poste sur un autre poste en interne et poste précédemment remplacé par un contrat d'apprentissage</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet de gardien du château sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise</p>		<p>Réorganisation des missions des gardiens (le poste de responsable des gardiens avait été préalablement supprimé)</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint administratif</p>		<p>Nécessité de réorganiser l'accueil</p>
	<p>1 poste permanent à temps complet de régisseur pour le forum sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, technicien</p>		<p>Nécessité de professionnaliser le personnel du forum et de renforcer les effectifs</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique</p>	<p>1 emploi permanent à temps non complet (30h30/35h) d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique</p>	<p>Réorganisation des missions d'un agent</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque sur le cadre d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque sur le cadre d'adjoint administratif</p>	<p>Avancement de grade</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'adjointe à la directrice des finances et des marchés sur le grade d'attaché principal</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'adjointe à la directrice des finances et des marchés sur le grade d'attaché</p>	<p>Avancement de grade</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet de directrice de centre social sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet de directrice de centre social sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe</p>	<p>Avancement de grade</p>
	<p>1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe</p>	<p>1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique</p>	<p>Avancement de grade</p>

2 emplois permanents à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 emplois permanents à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
2 emplois permanents à temps complet d'agent de crèche sur le grade d'agent social principal de 2 ^{ème} classe	2 emplois permanents à temps complet d'agent de crèche sur le grade d'agent social	Avancement de grade
4 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administrative	Avancement de grade
2 emplois permanents à temps complet d'agent de police municipal sur le grade de brigadier chef principal	2 emplois permanents à temps complet d'agent de police municipal sur le grade de gardien-brigadier	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'emploi de directrice de la Mémo sur le grade d'attaché	1 emploi permanent à temps complet d'emploi de directrice de la Mémo sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	Promotion interne
33 Créations	28 Suppressions	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°152.06.2024 du 20 juin 2024, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU les avis **favorables à l'unanimité** du comité social territorial des 12 et 19 septembre 2024,

VU l'avis **favorable à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny »** de la commission plénière du 16 septembre 2024, (*première version, hors réorganisation du service enfance*)

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

Réception par le préfet le 02/10/2024
Publication : 02/10/2024

ROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} octobre 2024 :

- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur les grades des cadres d'emploi d'ATSEM et d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps non complet (19h/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps non complet (28h/35h) à d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps non complet (10h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps non complet (16h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps non complet (8h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps non complet (4h/20h) de professeur de musique sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien bâtiment / responsable régie bâtiment sur les grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et de technicien
- 1 emploi permanent à temps complet de gardien du château sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique et d'agent de maîtrise
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil sur les grades du cadre d'emplois d'adjoint administratif
- 1 poste permanent à temps complet de régisseur pour le forum sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, technicien
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque sur le cadre d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjointe à la directrice des finances et des marchés sur le grade d'attaché principal
- 1 emploi permanent à temps complet de directrice de centre social sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'agent de crèche sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe
- 4 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'agent de police municipal sur le grade de brigadier chef principal
- 1 emploi permanent à temps complet d'emploi de directrice de la Mémo sur le grade d'attaché

De supprimer au 1^{er} octobre 2024 :

- 1 emploi permanent à temps non complet (16h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps non complet (15h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps non complet (7h/20h) de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de de technicien / responsable de régie sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de graphiste sur le grade d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'agent de médiathèque sur le cadre d'adjoint administratif

1 emploi permanent à temps complet d'adjointe à la directrice des finances et des marchés sur le grade

d'attaché

1 emploi permanent à temps complet de directrice de centre social sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique

2 emplois permanents à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique

2 emplois permanents à temps complet d'agent de crèche sur le grade d'agent social

4 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administrative

2 emplois permanents à temps complet d'agent de police municipal sur le grade de gardien-brigadier

1 emploi permanent à temps complet d'emploi de directrice de la Mémo sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe

De créer au 1^{er} janvier 2025 :

5 emplois permanents à temps complet de responsable périscolaire sur les grades des cadres d'emploi d'animateur et d'adjoint d'animation

1 emploi permanent à temps complet de coordinateur administratif du service enfance sur les grades des cadres d'emploi d'animateur, d'adjoint animateur, rédacteur, adjoint administratif

De supprimer au 1^{er} janvier 2025 :

1 emploi permanent à temps complet de directrice adjointe de l'accueil de loisirs Saint Exupéry sur le grade d'animateur

1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs Saint Exupéry sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

2 emplois permanents à temps complet de directeur de l'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation

1 emploi permanent à temps complet de directrice de l'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

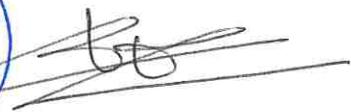
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 26 septembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

EMPLOIS FONCTIONNELS	Emploi permanent à temps complet		Emploi permanent à temps non complet		Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
					3,0	0,0	0,0	3,0
Directeur général des services	1,0	0,0			1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0			1,0			1,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0			1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE					58,5	9,0	9,0	58,5
Attaché hors classe	1,0	0,0			1,0			1,0
Attaché principal	3,0	0,0			3,0	1,0		4,0
Attaché	6,0	0,0			6,0	1,0	1,0	6,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0			3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe	3,0	0,0			3,0			3,0
Rédacteur	11,0	0,0			11,0			11,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12,0	0,0			12,0			12,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	10,0	0,0			10,0	5,0	1,0	14,0
Adjoint administratif	9,0	0,5			9,5	2,0	7,0	4,5
FILIERE TECHNIQUE					97,9	10,0	5,0	102,9
Ingénieur principal	2,0	0,0			2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0			2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0			2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	3,0	0,0			3,0		1,0	2,0
Technicien	3,0	0,0			3,0	2,0		5,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0			6,0			6,0
Agent de Maîtrise	3,0	0,0			3,0			3,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	10,0	0,0			10,0			10,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	7,0	0,0			7,0	3,0		10,0
Adjoint technique	59,0	0,9			59,9	5,0	4,0	60,9

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet		Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
FILIERE SOCIALE				21,5	2,0	2,0	21,5
Agent social	6,0	0,5		6,5		2,0	4,5
Agent social principal de 2ème classe	0,0	0,0		0,0	2,0		2,0
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0		6,0			6,0
ATSEM principal de 2ème classe	6,0	0,0		6,0			6,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0		0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0		1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0		2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				19,3	0,0	0,0	19,3
Puéricultrice Cadre de santé	0,0	0,0		0,0			0,0
Infirmière soins généraux hors classe	1,0	0,0		1,0			1,0
Infirmière de classe normale	2,0	0,0		2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3,0	0,0		3,0			3,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13,0	0,0		13,0			13,0
Assistantes maternelles	0,0	0,0		0,0			0,0
Médecin	0,0	0,3		0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,0		0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE				1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0		0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0		1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0		0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE				16,7	4,0	4,0	16,7
Bibliothécaire	0,0	0,0		0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7		4,7	2,0	2,0	4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,7		4,7	1,0	1,0	4,7

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3	1,0		2,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0		1,0	1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			57,2	6,0	6,0	57,2
Animateur principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0	1,0		1,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0		1,0	0,0
Animateur	5,0	0,0	5,0	1,0		5,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0	1,0		0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0	1,0		3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9	2,0		37,9
FILIERE POLICE			7,0	2,0	2,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	3,0	0,0	3,0	2,0		5,0
Gardien-brigadier de police	3,0	0,0	3,0		2,0	1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet		Emploi permanent à temps non complet		Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er octobre 2024
EMPLOIS NON CITES					5,1	0,0	0,0	5,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0		0,1		0,1			0,1
Emploi avenir	1,0		0,0		1,0			1,0
Contrat d'apprentissage	3,0		0,0		3,0			3,0
Collaborateur de cabinet	1,0		0,0		1,0			1,0
[...]								
TOTAL GENERAL	268,0		19,1		287,1	33,0	28,0	292,1